

**COMMUNIQUÉ**  
**Pour diffusion immédiate**

## ***Financement des garderies en français*** **Une victoire par et pour les francophones**

**Ottawa, 1er mars 2024** : Le financement à long terme des garderies en français en milieu minoritaire est désormais inscrit dans la loi. La Commission nationale des parents francophones (CNPF) et la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada célèbrent l’approbation, à la Chambre des communes, de l’amendement à cet effet au projet de loi C-35 sur les services de garde. Cette ligne d’arrivée représente le fruit de plusieurs mois de travail acharné par les deux organismes, incluant l’envoi de plus de 3 700 lettres aux parlementaires par des francophones partout au pays.

« Nous éprouvons un grand sentiment de fierté. Nous avons travaillé avec force et détermination durant les derniers mois pour assurer à nos communautés le financement juste et équitable aux garderies francophones d’un bout à l’autre du pays » déclare la présidente de la CNPF, Gillian Anderson.

Trop souvent, le financement des garderies de langue française échappe au radar des provinces et des territoires. La nouvelle loi fédérale sur les services de garde, qui recevra maintenant la sanction royale, confirme officiellement l’engagement du gouvernement du Canada à financer ces garderies de langue française. L’adoption de ce projet de loi fera une différence pour des centaines de milliers d’enfants au cours des prochaines décennies. Fréquenter la garderie en français garantira qu’ils continuent par la suite leur scolarité en français.

« Ce résultat, on le doit à des milliers de francophones qui ont reconnu que cette cause était importante et qui ont écrit à leur député ou à leur députée pour leur demander d’appuyer cet amendement. Ça montre encore une fois que les francophones n’hésitent pas à s’affirmer et à s’engager quand c’est leur capacité de vivre en français qui est en jeu », déclare la présidente de la FCFA, Liane Roy.

La CNPF et la FCFA tiennent également à remercier chaleureusement le sénateur René Cormier et tous les parlementaires qui ont su faire preuve de leadership en adoptant le projet de loi.

*La FCFA du Canada est la voix nationale de 2,8 millions de personnes qui, dans neuf provinces et trois territoires, ont choisi le français. Elle cumule cinq décennies d'expertise en matière de droits linguistiques et de défense du français. Interlocutrice principale des gouvernements du Canada et du Québec en francophonie canadienne, elle est aussi leader du dossier de l'immigration francophone au sein des collectivités qu'elle représente. Elle regroupe 21 membres et est chef de file d'un réseau de concertation de plus de 900 organismes et institutions partout au pays.*

*La Commission nationale des parents francophones (CNPf) est un organisme sans but lucratif dont la mission consiste à regrouper, représenter et appuyer les organismes provinciaux et territoriaux tout en renforçant leur capacité d'accompagner le parent dans son milieu familial et communautaire. La CNPF travaille étroitement avec de nombreux partenaires nationaux qui agissent dans les secteurs de l'éducation, de la petite enfance et de la représentation des communautés francophones et acadienne du Canada.*

-30 —

**Renseignements :**

Serge Quinty, directeur des communications  
FCFA du Canada  
Tél. : (613) 286-4820  
[communications@fcfa.ca](mailto:communications@fcfa.ca)

Myriam Romanin, agente de communication  
CNPf  
(613) 288-0958 poste 4  
[communications@cnpf.ca](mailto:communications@cnpf.ca)